

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 5

**Présents :** 5

**Votants:** 5

**Séance du 24 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre mai l'assemblée régulièrement convoquée le 24 mai 2023, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Anne-Sophie LARIVIERE, Alice LEGRAND, Guillaume COLLIEZ, Maryline BOLIN, Antoine DOMANIECKI

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Alice LEGRAND

---

**Ordre du jour :**

- Remplacement poste secrétaire de mairie
- Point travaux enfouissement de réseaux
- Tableau de permanences élections municipales
- RIFSEEP
- Questions diverses

La séance ouverte à 19h00 et close à 20h30

**Objet: PRET RELAIS 180 000 € - DE 2023 19**

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Abstention : 0

Madame le Maire par intérim, informe le Conseil Municipal de la situation financière de la commune.

Que sur le conseil de la Trésorière, il avait été conseillé en 2022 de contracter un pret relais pour couvrir l'avance des subventions et de du fetva en attendant la fin du projet en 2023.

Elle présente 2 propositions de pret relais :

- l'un de 150 000 € pour une durée de 2 ans au taux de 4.21 %
- le second de 180 000 € pour une durée de 2 ans au taux de 4.21 %

Après délibération, le Conseil Municipal, unanime, valide la proposition du prêt relais à 180000 € pour une durée de 2 ans au taux de 4.21 %. Il donne délégation de signature à Mme Larivière, Maire par intérim, pour signer tous les documents afférents à ce prêt relais.

**Objet: Recrutement d'un agent de remplacement - DE 2023 20**

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal,

Vu l'article L. 332-13 du Code Général de la Fonction Publique ;

Considérant la mutation de la secrétaire de mairie

Considérant la proposition de Mme CABOCHE Julie afin d'assurer l'interim en attendant le recrutement d'un/e secrétaire de mairie et assurer la transmission des dossiers et étant recruté sous le régime d'une indemnité forfaitaire mensuelle

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

## **DÉCIDE**

- D'autoriser Madame le Maire à recruter en tant que de besoin Mme CABOCHE Julie en contrat pour assurer l'interim du secrétariat de mairie à compter du 1er juin 2023 jusqu'au recrutement définitif d'un/e nouvelle secrétaire et d'en assurer sa formation.
- Mme CABOCHE Julie percevra une indemnité forfaitaire de 700 euros net mensuelle
- Le contrat pourra être renouveler si nécessaire d'un accord commun entre les parties.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Objet: Adhésion de la commune d'Hannescamps au syndicat du gy scarpe - DE 2023 25

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Abstention : 0

Madame le Maire par intérim, fait part au Conseil Municipal de la délibération prise par le Syndicat des eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe dans sa réunion du 21 mars 2023 acceptant l'adhésion de la commune d'Hannescamps à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Elle informe l'assemblée que chaque commune membre doit également délibérer pour accepter ces adhésions.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable à l'adhésion de la commune d'Hannescamps au Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Objet: Participation protection sociale complémentaire et prévoyance - DE 2023 26

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Abstention : 0

Madame le Maire par intérim présente au Conseil Municipal l'approbation par le conseil supérieur de la fonction publique territoriale de la réforme sur la protection sociale complémentaire et la prévoyance, qui impose aux collectivités une participation minimum de 7 € par agent pour un panier minimum de 95 % du salaire en prévoyance et en invalidité et pour une participation minimum de 15 € par agent pour la mutuelle santé.

Elle propose que la commune s'aligne sur ces obligations et qu'une communication soit établie auprès des agents afin que ces derniers puissent être couverts correctement en cas maladie.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime, valide les participations pour chaque à hauteur de 15 € pour la mutuelle et de 7€ pour la prévoyance à compter du 1er juin 2023. Il demande également à ce que la communication soit faite auprès des agents.

### **Sujets ne nécessitant pas de délibération :**

\* Participation citoyenne : Il est demandé où en est la mise en place du système participation citoyenne sur la commune. N'ayant pas de réelles informations sur le sujet, il est convenu de contacter le référent gendarmerie de notre secteur pour connaître l'avancement du service.

\* RIFSEEP et lignes directrices de gestion : Mme le Maire par intérim informe le conseil municipal que suite aux entretiens qu'elle a effectué pour le remplacement de la secrétaire de mairie, des demandes ont été émises quant au régime indemnitaire mise en place sur la commune. Malgré, l'accord du conseil pour la mise en place du RIFSEEP, quelques années en arrière, aucune démarche n'a été faite auprès du comité technique du centre de gestion du pas de calais. Elle demande donc l'accord du conseil municipal pour lancer les demandes de passage en commission des lignes directrices de gestion pour la commune de Noyelle. Dès le retour du comité technique les délibérations définitives seront soumises au conseil municipal avant mise en place. Le conseil municipal unanime valide la procédure de mise en place des lignes directrices de gestion et du RIFSEEP pour la commune.

\* Intramuros : Mme le Maire par intérim informe le Conseil Municipal que la communauté de communes a mis en place l'application "intramuros" pour toutes les communes du territoire. Ce service est gratuit pour la commune et permet de communiquer avec les habitants et les alentours sur les événements communaux, les éventuelles alertes ou informations diverses et permet aux habitants de signaler aux élus des observations dangereuses ou non. Il est convenu de mettre en place cette application pour la commune. Il y aura nécessité par la suite de désigner des référents pour la gestion de ce service.

\* Benne à verres : il est convenu de faire une demande au SMAV pour déplacer la benne à verres dans une zone moins dangereuse, que le virage de l'église.

\* Fleurs : il est convenu de se rendre aux serres du Cauroy pour l'achat des fleurs qui habilleront les bacs à fleurs communaux. Certaines zones seront habillées de fleurs des champs.

\* Elections sénatoriales : Madame le Maire par intérim rappelle au conseil municipal que le 09 juin prochain à 19h se tiendra un conseil municipal dans le but de désigner les délégués titulaires et suppléants aux élections sénatoriales.

### **Signatures :**

**Président de séance :**

**Secrétaire de séance :**